

RESUMÉ

Trouver un juste équilibre? Réponse à la violence sexuelle en République démocratique du Congo



Rapport 9 – une publication conjointe de SLRC-JSRP
Nynke Douma, Dorothea Hilhorst et Jocelyne Matabaro
Janvier 2016

Secure Livelihoods Research Consortium

Overseas Development Institute
203 Blackfriars Road
London SE1 8NJ
Royaume-Uni

T +44 (0)20 7922 8221
F +44 (0)20 7922 0399
E slrc@odi.org.uk
W www.securelivelihoods.org
@SLRCtweet

Justice and Security Research Programme

Department of International Development
London School of Economics and Political Science
Houghton Street
London WC2A 4AR
Royaume-Uni

T + 44 (0) 207 849 4631
Email intdev.jsrp@lse.ac.uk
Site Internet : <http://blogs.lse.ac.uk/jsrp/>
Twitter : @jsrp2

Rapport 9 – une publication conjointe de SLRC-JSRP

Les rapports du SLRC présentent des informations, des analyses et des recommandations politiques clés sur des questions liées aux moyens de subsistance, aux services de base et à la protection sociale dans les situations de conflit.

Ce rapport ainsi que d'autres rapports du SLRC sont disponibles sur www.securelivelihoods.org. Financé par le DFID, Irish Aid et la Commission européenne.

Avertissement : Les opinions présentées dans ce rapport sont celles de/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues du DFID, d'Irish Aid, de la Commission européenne, du JSRP, du SLRC ou de nos partenaires. Les rapports du SLRC présentent des informations et des analyses sur des questions liées aux moyens de subsistance, aux services de base et à la protection sociale dans les situations de conflit. Ce rapport ainsi que d'autres rapports du SLRC sont disponibles sur www.securelivelihoods.org. ©SLRC 2016.

Les lecteurs sont encouragés à citer ou à reproduire le matériel du SLRC dans leurs propres publications. En tant que détenteur du droit d'auteur, SLRC demande qu'il soit fait mention de la source.

Disclaimer: The views presented in this paper are those of the author(s) and do not necessarily represent the views of DFID, the EC, Irish Aid, SLRC or our partners, SLRC Reports present information, analysis on issues relating to livelihoods, basic services and social protection in conflict-affected situations. This and other SLRC reports are available from www.securelivelihoods.org. Funded by DFID, the EC and Irish Aid.

Readers are encouraged to quote or reproduce material from SLRC Reports for their own publications. As copyright holder, SLRC requests due acknowledgement and a copy of the publication



A propos de nous

Le **Secure Livelihoods Research Consortium (SLRC)** vise à produire un ensemble de données plus solide sur la façon dont les gens gagnent leur vie, éduquent leurs enfants, font face à la maladie et accèdent à d'autres services de base dans des situations de conflit.

Fournir un meilleur accès aux services de base, à la protection sociale et au soutien des moyens de subsistance est important pour le bien-être humain des personnes touchées par les conflits, la réalisation des objectifs de développement tels que les Objectifs de développement durable (ODD) et les efforts internationaux en faveur de la consolidation de la paix et du renforcement des États.

La recherche menée par le SLRC est axée sur trois axes thématiques, mis au point au cours d'une phase intensive de démarrage d'une année :

- **Légitimité de l'État** : expériences, perceptions et attentes de l'État et gouvernance locale dans les situations de conflit
- **Capacité de l'État** : bâtir des États efficaces qui offrent des services et une protection sociale dans les situations de conflit ;
- **Trajectoires des moyens de subsistance et activité économique** en situation de conflit

Overseas Development Institute (ODI) est l'organisation chef de file. Les partenaires du SLRC incluent le Centre for Poverty Analysis (CEPA) au Sri Lanka, Feinstein International Center (FIC, Université Tufts), l'Afghanistan Research and Evaluation Unit (AREU), le Sustainable Development Policy Institute (SDPI) au Pakistan, le département Études des catastrophes à l'Université de Wageningen (WUR) aux Pays-Bas, le Nepal Centre for Contemporary Research (NCCR), et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Le **Justice and Security Research Programme (JSRP)** est un consortium international de recherche qui produit des preuves premières sur les nombreux pouvoirs publics qui régissent la vie quotidienne des personnes qui vivent dans des contextes fragiles et affectés par les conflits. Il vise à comprendre comment les pouvoirs publics sont établis et comment ils conditionnent l'accès à la justice et à la sécurité.

Grâce à un travail de terrain rigoureux, au niveau des communautés, principalement en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et dans le nord de l'Ouganda, le JSRP explore trois logiques de gouvernance :

- **Le marché politique** : la politique transactionnelle dans le cadre de laquelle les allégeances et les services politiques sont échangés contre des récompenses matérielles.
- **Le populisme moral** : le rôle social et politique joué par des identités et valeurs exclusivistes pour mobiliser le sentiment communautaire à l'appui de projets politiques.
- **La mutualité publique** : le discours et l'exercice de la vie publique fondés sur des normes et des règles qui illustrent les valeurs de respect de la personne.

La London School of Economics and Political Science est le partenaire principal, et travaille avec le Groupe de recherche sur les conflits de l'Université de Gand, le Social Science Research Council, la World Peace Foundation, le South-Eastern European Research Network, Justice Afrique et le VJ Movement.

1 Introduction

La République démocratique du Congo (RDC) est connue internationalement pour ses vastes ressources minérales, ses guerres et la violence sexuelle liée au conflit qui a affecté la vie d'un très grand nombre de victimes. Suite à une prise de conscience croissante de ce phénomène, le nombre de programmes de lutte contre la violence sexuelle en RDC s'est multiplié et ces programmes ont obtenu des résultats remarquables en ce qui concerne la diminution des tabous, l'aide à la guérison des victimes et la criminalisation et la poursuite des agresseurs.

Cependant, depuis les cinq dernières années, des questions se posent au sujet des répercussions et de l'efficacité des programmes de réponse à la violence sexuelle. C'est ce qui a incité les auteures de ce rapport à effectuer une recherche en 2011. Cette recherche a révélé un certain nombre d'effets négatifs liés à la complexité du problème, au contexte politique, social et culturel en RDC et aux idées fausses et biais dans les interventions. D'après nos constatations, nous avons avancé que la violence sexuelle en RDC était souvent appréhendée comme un phénomène unique, lié à une seule cause (le conflit étant la cause des viols), sans tenir compte de la complexité du contexte. Nous avons également constaté que les programmes ont trop souvent tendance à traiter les symptômes plutôt que les facteurs contributifs et oublient d'inclure des thèmes plus vastes et les besoins plus larges de la communauté. Cela risquait de créer de fausses victimes et des services parallèles. En outre, la coordination était de mauvaise qualité et l'assistance aux victimes de violence sexuelle était en grande partie dissociée de la planification générale du développement. Enfin, les interventions dans le secteur de la justice n'étaient pas parvenues à garantir le fonctionnement indépendant des acteurs juridiques congolais et avaient souvent donné lieu à des procès inéquitables.

En 2011, la plupart de ces critiques avait déjà été identifiées par les parties prenantes congolaises et par certains acteurs internationaux, mais elles n'avaient pas encore été ouvertement débattues. Étant donné que des changements en la matière étaient attendus, cette recherche de suivi a été menée en 2014 pour évaluer la situation de la réponse à la violence sexuelle trois ans plus tard, en se basant sur les questions suivantes :

- Comment l'engagement des acteurs des interventions et la façon dont ils abordent la violence sexuelle ont-ils évolué dans l'est de la RDC depuis 2011 ?
- Comment les pratiques d'assistance en matière de violence sexuelle dans l'est de la RDC ont-elles évolué ?
- Quelles sont les conséquences sociales de l'augmentation du nombre des actions en justice contre la violence sexuelle dans les zones urbaines dans l'est de la RDC ?
- Comment les programmes d'assistance en matière de violence sexuelle peuvent-ils être améliorés ?

METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET STRUCTURE DU RAPPORT

En mai 2014, 49 entretiens semi-structurés ont été menés auprès de représentants d'organisations qui répondent à la violence sexuelle (ONU, ONG internationales, ONG congolaises), d'acteurs politiques, de juristes professionnels et de structures de donateurs. Dix focus groups composés de 57 répondants furent également créés. Certains d'entre eux venaient de zones rurales qui bénéficiaient de nombreux programmes d'ONG, et d'autres de zones urbaines où les activités des ONG étaient pratiquement inexistantes. Des publications récentes (de 2011 à mi-2014) ont été analysées par une stagiaire de l'Université d'Amsterdam. Les fonds disponibles pour la violence sexuelle ont également été examinés. Enfin, 46 dossiers juridiques de cas de violence sexuelle dans cinq juridictions civiles et militaires différentes, en première instance et en appel, au Sud-Kivu, ont été étudiés. Un suivi a également été réalisé sur 18 des 40 dossiers examinés en 2011. Toutes les données ont été codées et analysées avec N-vivo.

CONTEXTE DE LA VIOLENCE SEXUELLE ET BASEE SURE LE GENRE AU CONGO

Le discours sur la violence sexuelle en RDC a été réductionniste, traitant principalement du viol et de sa relation avec le conflit (« le viol comme arme de guerre »). La violence sexuelle liée au conflit en RDC est bien réelle et la présence d'un grand nombre de groupes de rebelles dans les provinces du Kivu, ainsi que des conflits armés récurrents de plus en plus décentralisés continuent à faire de nouvelles victimes. Cependant, plusieurs chercheurs ont constaté que la violence sexuelle est beaucoup moins organisée que ne le laisse entendre le discours sur « le viol en tant qu'arme », et que ce discours nuit à la compréhension de la violence sexuelle. De plus, en se concentrant uniquement sur la violence sexuelle liée au conflit, on normalise d'autres formes de violence, y compris d'autres formes de violence sexuelle. Et en associant le statut de victime à la femme, on passe sous silence les victimes de sexe masculin.

Grâce en partie au lobbying de la société civile, la RDC dispose maintenant d'un cadre juridique complet sur le genre et la violence sexuelle (et a notamment ratifié d'importantes conventions internationales). Cependant, les pratiques en usage continuent d'enfermer les femmes dans une position secondaire, que ce soit dans le domaine institutionnel (leadership des femmes) ou du point de vue de la participation socioéconomique. Les normes relatives à la masculinité, en partie influencées par la guerre et ses conséquences, contribuent également à définir les pratiques « d'accès » sexuel aux femmes. Pourtant, il faut admettre que les réalités de la violence sexuelle hors conflit en RDC ne sont peut-être pas si différentes de celles d'autres pays dont l'indice de développement social est plus élevé et qui ne sont pas en proie à des conflits.

2 Principales conclusions

ENGAGEMENT ET APPROCHES DES ACTEURS QUI AGISSENT CONTRE LA VIOLENCE SEXUELLE

Acteurs intervenants: Le rapport de 2011 a noté que des centaines d'organisations travaillaient dans le domaine de la violence sexuelle, tant au niveau international que communautaire. En 2014, leur nombre n'avait pas diminué, mais le volume des activités avait baissé. Cela s'inscrit dans le cadre d'une tendance plus large à la réduction du financement dont bénéficient les ONG congolaises. Comme en 2011, les stratégies d'intervention étaient encore essentiellement guidées par la stratégie et l'orientation nationales de 2009, basées sur le système de groupes de travail thématiques des agences des Nations Unies.

Coordination: Le précédent rapport avait reproché aux organisations de s'approprier les victimes et de répéter inutilement certaines activités. Les efforts mis en œuvre pour coordonner l'assistance en matière de violence sexuelle et le référencement des victimes se sont nettement améliorés depuis 2011. Le ministère de l'Égalité entre les sexes s'implique davantage dans la coordination et encourage l'alignement des groupes de travail des Nations Unies sur les structures de coordination provinciales. Plusieurs répondants étaient satisfaits de l'amélioration de la coordination de l'assistance médicale et le ministère de la Santé était reconnu comme un partenaire solide. Ce qui apparaît clairement est le manque de contacts avec les représentants parlementaires qui se déclaraient intéressés par la collaboration avec les ONG mais avaient le sentiment d'être tenus à l'écart des discussions. Leur ancrage dans leurs circonscriptions géographiques et leurs connaissances des réalités sur le terrain feraient d'eux des partenaires intéressants.

Prévalence: Le rapport 2011 s'inquiétait de l'emploi des statistiques pour signaler l'ampleur du problème. Cependant, la collecte et l'analyse des données étaient problématiques et présentaient des difficultés au niveau de l'extrapolation au contexte plus large, du chevauchement des ensembles de données, des fausses déclarations de cas et des incitations perverses à signaler des cas. Les manchettes dans les médias contribuaient encore à ces informations réductrices. La conclusion du rapport était que les statistiques devaient être utilisées avec le plus grand soin et être complétées par des informations qualitatives et contextualisées afin d'éviter toute distorsion et d'encourager la transparence. Cette conclusion reste valide en 2014. Cependant, des améliorations ont été constatées depuis qu'un groupe de travail spécifique sur la collecte et l'analyse des données a été créé en 2012, à l'initiative du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). Aucun changement majeur dans le nombre de cas de violence sexuelle signalé n'a été observé.

Nouveaux points de vue et approches: Au cours des dernières années, la politique internationale a continué à porter une attention soutenue à la violence sexuelle, comme le montrent la déclaration du G8 en 2013, les nouvelles résolutions des Nations Unies et le sommet international sur la violence sexuelle qui a eu lieu à Londres. La Cour pénale internationale (CPI) a également intensifié ses poursuites à l'encontre des seigneurs de la guerre congolais. L'attention portée à la violence sexuelle en RDC a continué à perpétuer la notion de viol comme arme de guerre. Un nombre important d'ONG internationales présentaient un discours similaire sur leur site Web. Cependant, les programmes mêmes étaient moins orientés sur la violence liée au conflit qu'en 2011.

Les organisations mentionnaient de plus en plus souvent les violences sexuelles commises par les civils, l'impunité, l'autonomisation des femmes comme moyen de réduire la vulnérabilité et la nécessité de s'assurer le concours des hommes pour lutter contre la violence sexuelle et faire évoluer les normes sociales. Les organisations ont intégré des notions de genre plus larges, ont mené des actions sur la violence basée sur le genre dans des zones géographiques actuellement plus paisibles et ont tenté d'intégrer des interventions sur la violence sexuelle dans d'autres programmes.

Financement pour la lutte contre la violence sexuelle: Selon les données d'importants fonds fiduciaires multidonateurs, il y a eu une nette diminution du financement destiné à la RDC sur la période 2012-2013 par rapport à 2010-2011. Les fonds fiduciaires pour la consolidation de la paix et la réforme du secteur de la sécurité ont été réduits, ce qui confirme que l'on s'intéresse moins à la violence sexuelle liée aux conflits. Le Fonds pour la Stabilisation et le Relèvement (SRFF) sur la violence sexuelle représentait la même proportion du total qu'auparavant. D'autres programmes importants sur la violence sexuelle représentaient un budget de 124 millions de dollars entre 2009 et 2015. Étant donné la tendance à intégrer l'assistance en matière de violence sexuelle à d'autres domaines (par exemple, la santé), il est possible que la violence sexuelle continue à bénéficier de financements sans que ces fonds soient spécifiquement affectés à cette question. Le budget de l'État congolais consacré aux questions de genre (et ses dépenses réelles) a augmenté par rapport à 2011, mais demeure marginal comparé à l'engagement international.

En 2014, la recherche a noté une évolution de la compréhension de la violence sexuelle et son intégration de plus en plus fréquente dans des approches plus larges concernant le genre et la santé. Cela a eu de nombreux effets positifs, mais a également créé de nouveaux problèmes. En effet, il est particulièrement difficile de contrôler les répercussions des programmes sur la prévalence de la violence sexuelle. En outre, cette tendance a creusé l'écart entre la représentation politique internationale de cette question (qui continue à mettre l'accent sur l'arme de guerre) et les réalités de la mise en œuvre des programmes sur le terrain.

REPONSE A LA VIOLENCE SEXUELLE

Réponse immédiate au viol dans les situations de conflit: Malgré une activité de suivi des cas d'urgence, le problème du manque d'accès à ces cas était généralement admis, par exemple dans le cas de la région de Beni où les Forces démocratiques alliées-Nalu (ADF-Nalu) perpétraient des agressions au moment de la recherche. Cela confirme les conclusions du rapport de 2011 qui mentionnait que les programmes sur la violence sexuelle s'étaient beaucoup plus concentrés sur les zones accessibles, relativement proches des capitales provinciales, et avaient été davantage axés sur la violence sexuelle communautaire/civile, au point de négliger la violence sexuelle liée au conflit.

Réponse médicale: En ce qui concerne la réponse médicale, quatre grandes constatations ont été faites en 2014. Premièrement, on note que certains hôpitaux (surtout les hôpitaux spécialisés comme Panzi et Heal Africa) s'efforcent de mettre en place des centres polyvalents où tous les services liés à la violence sexuelle sont réunis sous un même toit. De nombreux répondants craignaient que cela renforce la création de structures parallèles et ignore d'autres problèmes de santé. Deuxièmement, on observe une tendance inverse parmi certains donateurs qui est de renforcer les capacités des services de santé normaux afin d'intégrer la prise en charge de la violence sexuelle. Cela a engendré une discussion sur l'étendue des services médicaux gratuits pour les femmes violées. Troisièmement, le rapport de 2011 attirait l'attention sur le fait qu'environ 3 % seulement des opérations de fistules effectuées par Panzi et Heal Africa avaient été la conséquence directe de violences sexuelles, alors que les financements et les médias internationaux attribuaient pratiquement tous les cas de fistules à la conséquence de viols. Bien qu'une meilleure prise de conscience de cette question soit notée dans le dernier rapport, on ne

s'intéresse pas encore suffisamment à la cause principale de la fistule (l'accouchement dans des conditions effroyables ou l'âge précoce des mères), ni aux moyens d'y remédier. Quatrièmement, au cours des dernières années, un grand nombre de trousse de prophylaxie post-exposition (contre la contamination par le VIH) ont été distribuées, aux femmes victimes de violence sexuelle. Cette offre excédentaire a conduit à des abus (vente de certains articles contenus dans la trousse) mais de récents progrès dans la coordination de la distribution des trousse PPE, sous les auspices du ministère de la Santé, ont contribué à améliorer la situation.

Assistance psycho-sociale: D'après les statistiques, plus de 90 % des victimes ont reçu une aide psycho-sociale, cependant de nombreux répondants citaient ce secteur comme étant le plus faible. Dans de nombreux cas, les victimes ne bénéficiaient que d'une seule session. En 2014, la plupart des services d'assistance, sous forme de maisons d'écoute, étaient encore en cours de préparation. Il n'existe pratiquement pas de soins spécialisés, visant par exemple à traiter le syndrome de stress post-traumatique.

Réintégration socio-économique: Ce type de services concernait très peu de femmes et prenait généralement la forme d'incitations matérielles comme de petites incitations monétaires ou articles alimentaires, en plus des soins médicaux. Plutôt que de se concentrer sur les bénéficiaires individuelles, la tendance est maintenant à l'autonomisation et aux initiatives d'épargne et de crédit, ainsi qu'au développement des micro-entreprises au niveau communautaire.

Développement des capacités pour la prévention: Un grand nombre d'activités de sensibilisation et de formation pour les institutions, les femmes et les communautés, liées à la violence sexuelle (assistance) ont été organisées. Cependant, un manque de coordination a conduit à la duplication. La durée de la formation et la qualité des formateurs ont été critiquées, notamment par les groupes cibles professionnels.

Efficacité et pertinence de l'aide: Les conclusions de 2014 ont confirmé une tendance identifiée en 2011, selon laquelle le personnel des ONG et surtout le public partagent une grande frustration face au manque de résultats, malgré les millions de dollars investis dans l'assistance à la violence sexuelle et dans d'autres secteurs. L'attention particulière dont a bénéficié la violence sexuelle a engendré un regain de frustration dû au fait que d'autres besoins en matière de développement n'ont pas été couverts et que d'autres crimes graves non pas été abordés. C'est pourquoi certaines personnes ont formé une opinion négative au sujet de l'action contre la violence sexuelle.

ACTION EN JUSTICE CONTRE LA VIOLENCE SEXUELLE

Des progrès en matière d'action en justice contre la violence sexuelle ont été observés dans la recherche de 2014. En effet, un plus grand nombre d'affaires sont portées devant la justice et la qualité des procédures s'est améliorée. Cependant, le système judiciaire congolais reste caractérisé par de hauts niveaux de corruption et de faibles capacités d'enquête. Les officiers de haut rang et les civils ingénieurs continuent d'échapper à la justice ou à la prison et les victimes ne sont pas indemnisées.

Le procès de Minova est un bon exemple. Les viols collectifs commis par l'armée congolaise ont été jugés par un tribunal militaire mais n'ont conduit qu'à quelques condamnations de personnel subalterne. Bien que ce résultat puisse en partie être imputé au fait que tous les suspects étaient présumés coupables, il semblerait que les problèmes aient eu principalement lieu au cours de la phase pré-judiciaire en raison d'une enquête de mauvaise qualité et de preuves douteuses.

Types de soutien juridique: Dans la grande majorité des cas, l'assistance juridique se limitait à la fourniture de conseils de base sur les droits légaux. Il était rare qu'elle concerne également l'accompagnement juridique des victimes. Outre les problèmes d'impunité susmentionnés, les procès relatifs à la violence sexuelle étaient en réalité assez peu nombreux. Un certain nombre de projets visaient à renforcer la présence et le fonctionnement des institutions juridiques, en particulier dans les zones rurales. Les audiences foraines ont continué à faire l'objet d'un soutien important (le tribunal se rend dans des zones rurales pour instruire des procès). Le rapport de 2011 signalait des effets pervers de ces audiences foraines pour l'indépendance du tribunal (pression à condamner, versement d'argent au personnel juridique, affaires sélectionnées par des ONG plutôt que par le tribunal) et la possibilité de procès inéquitables (pas de défense pour les suspects, brièveté du procès risquant d'affecter la

qualité des procédures). En 2014 des améliorations significatives ont été enregistrées, l'initiative des audiences foraines a été en grande partie restituée aux institutions juridiques, les paiements de motivation ont été harmonisés et le droit à la défense des accusés est plus efficacement garanti.

Violence sexuelle contre les mineurs: En 2014, on note un nombre croissant de cas de violence sexuelle signalés dans lesquels l'une des parties ou les deux sont des adolescents mineurs. C'est ce qu'on a appelé des « cas de copinage ». Le procureur du Nord-Kivu a estimé qu'ils représentaient 90 % des cas signalés à la police, notamment dans les milieux urbains. Ces cas posent un dilemme. D'un côté, la loi définit tout rapport sexuel (ou toute tentative de rapport sexuel) avec un mineur comme un crime qui doit faire l'objet de poursuites. D'un autre côté, certains professionnels du droit réclament une plus grande liberté pour traiter ces cas.

Analyse comparative des cas de violence sexuelle: 46 procès récents pour violence sexuelle correspondant à cinq domaines de compétences au Sud-Kivu ont été examinés (deux tribunaux civils de première instance, un tribunal militaire, la Cour d'appel civile et la Haute Cour militaire). Ils concernaient des affaires enregistrées et traitées entre 2012 et 2013 dont les dossiers étaient physiquement présents (beaucoup d'autres affaires avaient été enregistrées mais les dossiers avaient disparu). Les enquêteurs se sont vu refuser l'accès aux dossiers pré-judiciaires (au niveau du procureur). En outre, 18 dossiers qui avaient donné lieu à une condamnation en 2011 ont été à nouveau analysés.

Comme en 2011, 44 de ces 46 procès concernaient des viols, car il est très rare que d'autres formes de violence sexuelle donnent lieu au dépôt d'une plainte. L'âge de la victime et les relations entre les parties semblent confirmer que dans au moins un quart des cas, il s'agissait de *copinage*. Aucune amélioration n'a été notée en ce qui concerne le respect des délais légaux. En effet, dans presque tous les cas, la limite de trois mois fixée pour les cas de violence sexuelle avait été largement dépassée. En ce qui concerne les preuves portées aux dossiers, une amélioration générale a été notée – surtout en ce qui concerne la présence de rapports médicaux (absents dans 41 % des cas en 2014, contre 75 % en 2011). Le pourcentage des condamnations est passé de 60 % à 80 %. Comme en 2011, les motifs d'acquiescement étaient relativement bien établis, mais en 2014 la qualité des motifs de culpabilité s'était nettement améliorée. Le type de sanctions est resté le même (et elles sont assez sévères) et les victimes ne reçoivent toujours pas d'indemnisation. Bien que la qualité générale des procédures se soit améliorée, les progrès ont été principalement constatés au niveau des cours d'appel et dans une moindre mesure, des tribunaux militaires. Pour le tribunal civil, un seul jugement sur huit a été considéré comme ayant un motif suffisant pour justifier la conclusion du procès.

En ce qui concerne les 18 procès qui ont abouti à une condamnation en 2011, quatre des cinq condamnés, qui avaient officiellement purgé leur peine entretemps, étaient toujours en prison en 2014. En moyenne, ils sont restés incarcérés deux ans de plus que leur peine initiale, ce qui constitue une violation flagrante de leurs droits. Aucun des 12 prisonniers admissibles n'a bénéficié de liberté conditionnelle. Aucune des 14 personnes condamnées à indemniser leur victime n'a versé une telle indemnisation. Alors que de l'avis général, les évasions de personnes condamnées pour violence sexuelle sont très fréquentes, sur les 13 condamnés qui n'avaient pas fini de purger leur peine en 2014, un seul n'était plus en prison. L'échantillon ne concernait que des hommes pauvres et des militaires subalternes, ce qui confirme la théorie selon laquelle les auteurs d'agression influents ne comparaissent jamais devant les juges.

Pratiques sociales concernant les affaires judiciaires sur la violence sexuelle: Le rapport de 2011 a constaté que des gens manigançaient des disputes ou faisaient passer l'échec de relations consensuelles pour un viol, afin de se venger ou d'en tirer un avantage matériel. En 2014, ce type de pratique avait augmenté, par exemple dans les nombreux cas de copinage. La rumeur au sujet de l'implication de la police dans des cas de faux viols à des fins d'extorsion s'est amplifiée entre 2011 et 2014. Lors d'une discussion de groupe, des jeunes de Bukavu ont déclaré qu'ils craignaient de se lancer dans une relation amoureuse de peur d'être accusés. Les cas d'abus et les fausses affaires de police sur de prétendues violences sexuelles font que le citoyen ordinaire risque de cesser de considérer la violence sexuelle comme un problème grave.

3 Conclusion

La réponse à la violence sexuelle dans l'est de la RDC a culminé en 2012, mais depuis elle connaît une baisse. En 2011, de nombreux effets pervers avaient été observés, car les interventions mises en œuvre encourageaient l'utilisation abusive de fonds à tous les niveaux de la société. L'une des questions de ce rapport était de savoir comment cette tendance allait évoluer. Les effets négatifs allaient-ils devenir plus dominants ? Ou cette mauvaise publicité serait-elle suivie d'une période au cours de laquelle on accorderait une plus grande attention aux problèmes de genre en RDC ?

Nous avons constaté qu'en effet, l'attention portée à la violence sexuelle était mieux réglementée et coordonnée, notamment du point de vue de l'engagement du gouvernement congolais. Les approches des acteurs traitant de la violence sexuelle ont changé. On s'intéresse davantage à d'autres formes de violence basée sur le genre, à l'autonomisation et au leadership des femmes. Le soutien axé sur la victime a été en grande partie remplacé par des interventions communautaires. Il y a également une plus grande reconnaissance d'autres besoins médicaux.

Cependant, l'écart entre le discours international et la réalité sur le terrain reste vaste, étant donné que les représentations internationales continuent à concentrer leurs efforts sur les viols commis dans le cadre des conflits. Cela présente des problèmes éthiques, va à l'encontre de la transparence et fait qu'il est difficile de contrôler l'efficacité des programmes.

L'écart entre le discours et la pratique de la réponse à la violence sexuelle s'est élargi. Une préoccupation majeure demeure que la lutte contre l'impunité a trouvé un moyen de s'immiscer dans l'économie politique de la survie et de la corruption, surtout dans les villes, où les accusations de violence sexuelle sont souvent utilisées à des fins de vengeance ou d'extorsion. Cela se traduit par un désengagement croissant des citoyens vis-à-vis de la question de la violence sexuelle.

4 Recommandations

Sur la base de ce rapport, les recommandations suivantes sont faites :

- **Faire preuve d'une plus grande transparence sur la réponse à la violence sexuelle:** Les organisations internationales doivent revoir le discours sur la violence sexuelle liée aux conflits afin qu'il corresponde mieux aux réalités locales de la violence et à leurs programmes visant à mettre un terme à la violence, et élaborer des théories du changement plus précises.
- **Élaborer une politique complète sur la réponse à la violence sexuelle:** Le gouvernement, ainsi que les Nations Unies, doit élaborer une stratégie claire sur la réponse à la violence sexuelle et préciser comment la création de services parallèles grâce à une approche de type « guichet unique » est liée aux perspectives politiques du système de santé, y compris la fourniture de service gratuit.
- **Être plus transparents sur les opérations de la fistule:** Malgré les énormes avantages des hôpitaux spécialisés, il est important de faire preuve de davantage de transparence au sujet des causes de la fistule, ce qui permettra d'attirer davantage l'attention sur les soins de santé reproductive.
- **Revoir la réponse sectorielle sur la violence sexuelle:** Compte tenu du revirement notable concernant l'allocation des fonds publics et des dons privés à la lutte contre la violence sexuelle, les préoccupations doivent être évaluées de manière externe et transparente, dans tout le secteur. Les thèmes principaux sont : les méthodes et l'efficacité de l'intervention psychosociale ; les pratiques et l'efficacité des moyens de formation ; la couverture et l'efficacité de la réponse aux affrontements armés/aux attaques des rebelles ; et l'attention à porter aux hommes victimes de la violence sexuelle.
- **Poursuivre le renforcement des capacités du secteur médical et légal:** Malgré les progrès réalisés en ce qui concerne la réponse médicale et judiciaire, il est essentiel de renforcer les capacités de ces secteurs

(p. ex. capacités d'investigation pré-judiciaire, respect des droits des suspects). Ce problème va bien au-delà de la seule violence sexuelle et doit également cibler le secteur de la santé.

- **Avoir une discussion franche sur les effets sociaux de la lutte contre l'impunité:** Suite à l'attention portée à la lutte contre l'impunité, de nombreuses affaires sont jugées au tribunal alors qu'il s'agit de simples cas de *copinage* (relations consensuelles). La question est de savoir si cela est souhaitable. L'approche exclusivement juridique de la violence sexuelle devrait au moins s'accompagner d'approches plus pédagogiques sur les contraceptifs et les droits reproductifs.

Les auteures

Nynke Douma (consultante indépendante WHYZE, La Haye, Pays-Bas)

Nynke Douma travaille en tant que consultante, évaluatrice et chercheuse pour le secteur du développement international. Depuis 2003, elle a beaucoup travaillé en République démocratique du Congo, et chaque année elle passe entre quatre et six mois dans ce pays (surtout dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu). Son expertise touche à la fois aux domaines de la prévention des conflits, de la violence sexuelle et basée sur le genre, des systèmes de traçabilité des minerais et de la sensibilisation par les médias. En dehors de la recherche et de l'évaluation, elle a conçu en collaboration plusieurs projets de films de cinéma ambulant pédagogiques sur la violence sexuelle. Nynke est titulaire d'un master en sociologie du développement/étude des catastrophes (Université de Wageningen, Pays-Bas) et d'un master en journalisme international (Université de Cardiff, Royaume-Uni).

Dorothea Hilhorst (Université de Wageningen, Pays-Bas)

Dorothea Hilhorst est professeure et enseigne l'Aide humanitaire et la Reconstruction à l'Institut International des études sociales de l'Université Erasmus de Rotterdam et à l'Université de Wageningen et est professeure invitée aux universités de Gand et de Groningue. Ses recherches portent sur les relations entre les secours et la société dans les crises humanitaires et les États fragiles. Ses publications portent sur les pratiques quotidiennes de l'aide humanitaire, la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques, la reconstruction et la consolidation de la paix. Elle coordonne des programmes de recherche dans différents pays affectés par des crises dans l'hémisphère Sud. Son programme en RDC porte sur la recherche sur la reconstruction pilotée par la communauté, les moyens de subsistance dans le secteur minier artisanal et la recherche sur les services et les moyens de subsistance de base. Thea Hilhorst est membre du Secure Livelihoods Research Consortium financé par le DFID et dirigé par l'ODI. Son dernier livre est intitulé *Disaster, conflict and society: Everyday politics of crisis and crisis response* (Catastrophe, conflit et société : la politique de crise et la réponse à la crise au quotidien).

Jocelyne Matabaro (consultante)

Jocelyne Matabaro est diplômée en droit de l'Université catholique de Bukavu, Sud-Kivu. Elle est chercheuse et consultante dans le domaine des droits de l'homme et du rétablissement de la paix dans la région des Grands Lacs d'Afrique. Sa recherche porte en priorité sur la protection juridique des droits des personnes vulnérables et la gouvernance équitable des ressources naturelles.

Remerciements

Cette recherche est un projet conjoint entre deux partenaires, le Secure Livelihoods Research Consortium (SLRC) Secure et le Joint Security Research Programme (JSRP).

La rédaction de ce rapport a été rendue possible grâce aux nombreuses personnes qui ont partagé leur temps, leurs expériences et leurs opinions sincères sur les réponses à la violence sexuelle en RDC.

La recherche a été grandement facilitée et renforcée par le groupe d'experts en RDC qui a contribué à la conception de la recherche et au rapport provisoire. À savoir : le Professeur Murhega Mashanda de l'Institut Supérieur de Développement Rural ; Venantie Bisimwa Nabintu, Secrétaire exécutive du RFDP ; Mme Claudine Tsongo, Coordinatrice de la Dynamique des Femmes Juristes (DFJ) ; et Mathilde Muhindo Mwamini, ancienne directrice du Centre Olame.

Léonie Mol, étudiante à l'Université d'Amsterdam, a fait un excellent travail d'analyse documentaire pour servir de base à la recherche.

Les auteures sont particulièrement reconnaissantes des généreuses contributions des organisations suivantes qui ont permis cette recherche. À savoir, l'IS academy of human security in fragile states, financée par le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas ; le Conseil de la recherche en sciences sociales ; le Justice and Security Research Programme et le Secure Livelihoods Research Programme, tous deux financés par le Département britannique pour le développement international.

Référence

Douma et al. (2016). "Getting the balance right? Sexual violence response in the Democratic Republic of Congo: A comparison between 2011 and 2014." JSRP-SLRC Report 9. London: Secure Livelihoods Research Consortium.